

PROMOTIO JUSTITIAE

EXCHANGES ECHANGES INTERCAMBIOS

Nº 44, Juin, 1990

DANS CE NUMERO

- * **QUINZE ANS APRES LE DECRET 4:
NOUVEAUX DEFIS**
Luis Pérez Aguirre, S.J., Uruguay

- * **PROGRAMME POUR LES "SCHEDULED CASTES" EN
INDE: UNE EXPERIENCE DE PARTICIPATION**
Jose Kanaikil, S.J., New Delhi

- * **LE RASSEMBLEMENT OECUMENIQUE MONDIAL**
Séoul, Corée, 5 -12 mars 1990
Henry Volken, S.J.

- * **APPEL A CEUX QUI TRAVAILLENT DANS LES PRISONS**
Antonio Beristain, S.J., Jaime Garralda, S.J.
Espagne

- * **NOUVELLES: RENCONTRE DES DIRECTEURS DES CENTRES SOCIO-PASTO-
RAUX D'ASIE ORIENTALE**

LES UNIVERSITES JESUITES AU SERVICE DE LA JUSTICE

QUINZE ANS APRES LE DECRET 4 :

NOUVEAUX DEFIS

Luis Pérez Aguirre, S.J.

Luis Pérez Aguirre, S.J. a à son actif une longue histoire de défense des droits de l'homme durant la période de dictature militaire en Uruguay. Il a été arrêté, torturé, et finalement libéré sous la pression internationale. Je l'ai rencontré à "La Huella" où il vit dans une ferme avec un groupe de laïcs engagés dans l'éducation des orphelins. Il a obtenu le prix pour la Paix de "Pax Christi Allemagne". Il est surtout connu pour avoir écrit sur le "pardon des ennemis". (H.V.).

Quinze ans ont passé depuis que la 32ème Congregation Générale a accompli le mémorable effort de retraduire notre mission aujourd'hui par l'heureuse formule que le P. Général résume comme "le mandat de la Compagnie à l'égard de la promotion de la justice comme exigence absolue du service de la foi" (P. H. Kolvenbach, lettre aux Provinciaux 8 sept. 1989). Dans plusieurs continents diverses communautés de jésuites ont commencé à tenter de faire des évaluations et à insinuer que nous devrions faire un grand effort d'adaptation de cette formule aux nouvelles exigences et aux nouveaux défis.

Les dernières années ont été le creuset d'une mutation polyédrique qui défie nos schèmes mentaux, politiques, culturels, économiques et théologiques. Alors que 10 ans à peine nous séparent de l'an 2000, les transformations de ce monde engendrées dans les souffrances de la deuxième guerre mondiale exigent un effort pour dégager ce qu'elles ont couvé et dans quelle direction elles nous conduisent. Il est nécessaire de tenter une synthèse qui nous rende viable comme jésuites la transition du XXe au XXIe siècle.

Il faut nécessairement "élargir la compréhension du but (de l'objet, du contenu) du mandat à l'égard du service de la foi et de la promotion de la justice" (P. Kolvenbach, *ibid.*) de manière à répondre aux exigences actuelles, tant au niveau de chaque Province comme de celui de la région du monde dans laquelle travaille la Compagnie. En ce sens nous ne pouvons que partager sérieusement la question du P. Général, à savoir "si l'expression 'promotion de la justice' peut encore suffire pour décrire l'intention des 32e et 33e Congrégations générales ou ce qui s'est développé dans l'expérience de l'Eglise au cours des années qui ont suivi 1975" (*ibid.*). Ce n'est pas par hasard que le P. Général affirme qu'"il y a aujourd'hui une conscience croissante que la justice est nécessairement liée à d'autres réalités socio-culturelles et que dès lors le travail pour la justice doit inclure en plus de la lutte nécessaire contre la pauvreté, des questions de ce genre: la promotion de la paix, la défense des Droits de l'homme, l'opposition à toutes sortes de discrimination fondées sur la race, la religion, la caste ou le sexe, la protection de l'intégrité de la création et la recherche d'une solidarité mondiale à tous les niveaux" (*ibid.*).

Pour préparer les Congrégations provinciales le P. Général signalait parmi les buts à poursuivre l'opportunité de vérifier "s'il faut mettre à jour notre terminologie pour sauver l'intention du Décret 4, en la confrontant aux

réalités que nous vivons aujourd'hui". Et à ce sujet il posait une question: dans votre Province la compréhension du but (de l'objet, du contenu) du mandat pour le service de la foi et la promotion de la justice s'est-elle développée ou élargie au cours des dernières années? Comment et en quels domaines nouveaux?

Il y a un an, lors de la réunion des Provinciaux du Cône Sud (Paraguay, 29/3/89), ce problème a été abordé et l'on a constaté que l'engagement de la Compagnie pour la promotion de la foi et de la justice pouvait se reformuler et se concrétiser d'une façon adéquate dans un travail organique et sérieux en faveur des Droits de l'homme. Les Provinciaux ont reconnu également que dans certains pays ce travail porte d'autres noms, comme "la réconciliation nationale", "la pacification", "la lutte pour le droit à la vie", etc. A cette occasion les Provinciaux ont dit souhaiter que "l'on continue à réfléchir sur le contenu théologique de la lutte pour les Droits de l'homme, puisque nous estimons que "l'option préférentielle pour les pauvres" - priorité de nos Eglises du Continent et de la Compagnie - peut trouver dans les Droits de l'homme, compris dans un sens plus large et plus complet, une manière concrète d'exprimer cette option. Il fut alors décidé de commencer dans les Provinces un processus de réflexion et d'action pour clarifier et concrétiser cette préoccupation" (cfr. Acta de la réunion).

A cette occasion on a proposé d'intégrer les dimensions dialectiques de la Foi et de la Justice, comme elles sont exprimées dans le Décret 4 de la 32e CG, en employant un nouveau langage plus large et plus expressif, qui permette de surmonter certaines tensions et limitations éprouvées ces dernières années dans les provinces.

Etant présent à cette réunion j'ai prétendu que **le concept riche et progressif des Droits de l'homme peut remplir un rôle effectif qui intègre ce que veut le Décret 4 et lui donne du dynamisme.** Il a de plus l'avantage d'être intégré dans un langage universellement accepté, non seulement admis officiellement par l'Eglise, mais parce qu'il rend concret dans tous les domaines de la vie humaine le concept de justice.

Peut-être une première difficulté à prendre ce langage comme traduction possible du Décret 4 réside-t-elle dans le fait que beaucoup de gens ont une idée trop étroite des Droits de l'homme. Ils les limitent à ce qu'il est convenu d'appeler **"les droits de la première génération"**, c'est-à-dire, les droits civils et politiques, qui comprennent les libertés fondamentales et les droits individuels (issus de la Révolution américaine, la Révolution française et le "Bill of Rights"). Ce concept des Droits de l'homme, typique de l'émancipation de la bourgeoisie, mettant fortement l'accent sur l'individu, a été complété et enrichi par ce qu'on a appelé **"les droits de la seconde génération"**, intégrés dans la Charte des Nations Unies de 1948 par l'apport de la Révolution russe, des pays de l'Europe de l'est et de la Chine. Cette seconde génération comprend les droits sociaux, économiques et culturels (intégrés dans la Charte des Nations Unies et dans le Traité qui l'accompagne). Mais il faut ajouter que nous sommes à la veille d'intégrer à cette Charte ce que l'on a appelé - en suivant la même série d'expressions - **"les droits de la troisième génération"** ou "qui s'inspirent des précédents": les droits des

peuples (comme personnes en groupes, sujets de droits, par exemple, celui de la libre détermination, le droit à un environnement sain, etc.).

Nous croyons que cette conception plus exacte et plus large des Droits de l'homme peut aider à obtenir une intégration rénovatrice et créatrice, non seulement au niveau du langage, mais aussi d'une nouvelle manière d'agir qui en arrive à assumer la foi et la justice comme Mission unique de la Compagnie, mission incarnée dans les apostolats classiques (Exercices spirituels, Education, Réflexion théologique, communication) et dans les divers ministères qui se rapportent à ces apostolats.

On sait que déjà la 33e Congrégation générale "a vérifié, précisé et confirmé les orientations prises par les 31e et 32e Congrégations" (D.1, n.2). Il est cependant intéressant de noter que dans le décret 1, n.45 on énumère "quelques circonstances et nécessités nouvelles qui ont été mentionnées dans les postulats, et qui pour cela doivent être particulièrement examinées..." "la terrible condition de millions de réfugiés..." "la discrimination dont sont victimes divers groupes d'hommes...", etc. Et dans le n.46, on parle de ce que "notre Compagnie doit s'engager à travailler à la promotion d'un ordre international plus juste et d'une plus grande solidarité des pays riches envers les pays pauvres, d'une paix durable fondée sur la liberté et le respect des droits de l'homme".

Ces "circonstances nouvelles", avec leurs exigences respectives, ont été décelées suivant la **technique authentique du discernement** dans la ligne des Exercices spirituels (D.1, n.34) qui "nous invitent à contempler le monde d'aujourd'hui avec l'amour avec lequel le regardent les trois Personnes divines, de manière à mieux comprendre les besoins des hommes comme Dieu les comprend ..". Par ailleurs cela rejoint notre propos, c'est-à-dire, que par l'action pour la défense et la promotion des Droits de l'homme nous nous engageons dans "un service plus universel du genre humain" (CG 32, D.4, n.59).

Selon la dynamique des Exercices spirituels ce qui détermine aujourd'hui l'option du Décret 4 est la vision d'une humanité qui souffre un profond désordre spirituel et une terrible violation des droits de l'homme et des peuples. Le monde apparaît "marqué par une interdépendance croissante" et "cependant divisé par l'injustice", avec la circonstance aggravante que "l'homme peut aujourd'hui rendre le monde plus juste, mais ne le veut pas vraiment" (D.4, nn.6 et 27). C'est pourquoi on dira au n.29 que "(la promotion de la justice) est **condition de cohérence dans le combat contre l'athéisme**. En effet, l'injustice actuelle, sous ses diverses formes, en niant la dignité et les droits de l'homme, image de Dieu et frère du Christ, constitue un athéisme pratique, une négation de Dieu".

Dans ce sens on peut dire que la lutte pour la défense et la promotion des droits de l'homme se transforme en quelque chose de "divin" (Jon Sobrino) parce qu'elle s'assimile à la cause de Dieu. Il devient clair que celui qui défend la cause de Dieu se préoccupe avec zèle de la défense de l'homme et de ses droits, qui en dernière analyse sont aussi ceux de Dieu sur sa créature.

La relation Foi-Droits de l'homme n'est pas une pure exigence éthique, mais une partie constitutive de notre foi en Dieu-Père-de-tous qui nous appelle en

Jésus-Christ à "nous aimer les uns les autres" (Jn 13,34). Dans la parabole du "Bon Samaritain", l'"autre", la "victime" devient le prochain dans la mesure où l'on s'occupe des besoins de l'autre comme des siens propres (Lc 10,29-37).

Saint Ignace a projeté à sa manière cette même relation incluant la Foi et les Droits de l'homme comme programme apostolique d'une mission unique de la Compagnie en insistant sur la "réalisation d'oeuvres de miséricorde" en même temps que sur la "défense et propagation de la foi" (cf. Formula de l'Institut approuvée par Jules III).

Ce projet ne contredit pas l'affirmation qu'actuellement le souci de la justice et de l'option préférentielle pour les pauvres puisse se traduire adéquatement par la promotion et la défense des droits de l'homme comme expression théologique, juridique, sociale et éthique de la reconnaissance effective de la dignité divine et inviolable de toute personne humaine.

Le Pape Jean-Paul II lui-même s'inscrit dans la même ligne de pensée, lorsqu'il affirme que "découvrir et faire découvrir la dignité inviolable de toute personne humaine constitue une tâche essentielle, et même en un certain sens **la tâche centrale et unifiante** du service de l'Eglise, parce que l'être humain est créé par Dieu, à son image, racheté par le sang du Christ, appelé à être "fils dans le Fils" "C'est pourquoi toute violation de la dignité personnelle de l'être humain crie vengeance en présence de Dieu et devient une offense du Créateur de l'homme" (Christifideles Laici, n.37). C'est pourquoi "la reconnaissance effective de la dignité personnelle de tout être humain exige le respect, la défense et la promotion des droits de la personne humaine. Il s'agit de droits naturels, universels et inviolables". "Personne ne peut les modifier ni les supprimer, parce que "ces droits procèdent de Dieu lui-même" (ibid. n.38).

Le recours que le Pape et les Eglise en général font actuellement à la terminologie des "droits de l'homme" est une réponse adéquate à la perception nouvelle de situations d'injustice en tout genre, du fait que les êtres humains sont traités comme des "moyens", des "instruments" et des "objets ou des choses" par d'autres êtres humains. Cette terminologie qui déjà fait partie du trésor de la conscience de l'humanité, révèle que la dignité de la personne humaine précède toute reconnaissance de la part d'autres êtres humains, d'organisations, d'Etats, etc...

Il devient évident aujourd'hui que l'action évangélique de promotion et de défense des droits de l'homme est le signe de l'action de Dieu par excellence, surtout si l'on parle des droits sociaux et des droits des pauvres. Dans la reconnaissance effective de la dignité de toute personne humaine on reconnaît l'image et la dignité de son Père et Créateur qui appelle à créer la fraternité entre tous les hommes comme un reflet de la Trinité: "que tous soient un comme nous sommes un" (Jn.17,22).

Comme l'humanité en est arrivée au cours des dernières décennies à forger un langage commun à propos des Droits de l'homme dans la Déclaration universelle de 48, nous, jésuites nous devrions essayer d'élaborer aussi notre langage dans une nouvelle traduction de ce que signifie notre mission aujourd'hui.

Je crois que le concept des droits de l'homme tel que nous l'avons expliqué plus haut peut aider à répondre à la préoccupation du P. Général.

Evidemment il faut remarquer qu'il ne s'agit pas de nous enfermer de nouveau en une terminologie qui finit par perdre de sa force en débouchant sur de nouveaux slogans. Pour éviter cet écueil il faut toujours unir "le service de la foi" aux réalités polyédriques et spécifiques qui s'expriment comme des exigences de la foi et que nous appelons habituellement les "droits des personnes et des peuples". Je fais allusion au fait que ce concept plus large peut, selon les circonstances, prendre une forme plus riche comme celle de "foi et solidarité", "foi et lutte pour la vie des pauvres", "foi et justice", "foi et libération des opprimés", etc...

La crise actuelle du système international, les agitations dans les pays de l'Est de l'Europe, le réajustement idéologique du monde, l'internationalisation du capital, etc.. provoquent chez nous une nouvelle réponse de la foi **sur l'action de l'Esprit dans l'histoire**. Il est nécessaire de vivre d'une manière cohérente la logique de la foi à l'intérieur de ces changements inouis de l'histoire, quand nous nous apprêtons à passer d'un siècle à l'autre.

Au cours des cinquante dernières années nous avons assisté à la mise en question d'une bonne part des certitudes qui ont accompagné la pensée de l'humanité durant des siècles. Une vision linéaire et continue du progrès, la science comme explication des réalités et le culte de la rationalité, qui se proposant de chasser mythes et superstitions, ont servi de cadre à un modernisme qui aujourd'hui se détruit de l'intérieur. Tout se mêle à une allure vertigineuse. Un "âge d'or", des utopies et la nostalgie d'un passé qui aurait pu être parfait, des rêves d'un avenir qui doit encore être inventé. Les changements de cette fin de siècle ont brisé les provincialismes ainsi que l'ethnocentrisme européen. On a redécouvert d'autres sagesses et des doutes se sont insinués, des doutes importants sur le "modèle" théorique ou l'explication que l'on estimait normale et incontestée. Les notions de science et de progrès, héritées du siècle précédent, qui baignaient dans un climat de confiance, ont débouché sur une sorte de science du futur à mi-chemin entre la possibilité de prévoir la planification et la philosophie de l'action. Le vieux modèle scientifique de la modernité a volé en éclats. Le concept de civilisation s'épuise et les systèmes socio-économiques restent comme paralysés et sans horizon dans ce tournant inespéré de l'histoire. **"Les droits de la personne deviennent les droits de la planète"**. Nous devons repenser toute la relation entre personne humaine et nature. Il faut repenser aussi des concepts qui deviennent unimaginables comme celui d'état-nation et celui de cité. L'échelle des valeurs doit changer. Peut-être les états resteront-ils en vie pendant un temps et les conflits à ce niveau ne seront pas épuisés (comme la vie féodale a résisté plus longtemps qu'on ne le prévoyait), mais les nouveaux espaces socio-politiques qui surgissent s'ajoutent les uns aux autres. Nous devons essayer de lire la réalité sur d'autres fréquences: celle de notre petit entourage immédiat et de la scène mondiale. Il y a là un défi immense pour nos sciences sociales et politiques encore à leurs débuts, qui ont perfectionné leurs instruments théoriques précisément en fonction des états modernes... Le traitement local des problèmes n'est plus possible. Il faut passer au niveau régional et mondial.

Actuellement la crise du système réside dans l'axe de la contradiction Nord-Sud et non plus comme on le prétendait avant les phénomènes déchaînés par la Perestroïka et la Glasnost entre l'Est et l'Ouest. C'est-à-dire, l'affrontement se fait entre les peuples pauvres et les pauvres des peuples contre les centres du pouvoir installés spécialement dans les pays du nord. C'est l'irruption des pauvres qui délimite l'affrontement Nord-Sud, vie-mort.

Le noeud du problème est cette confrontation entre la vie et la mort. A partir de situations différentes on commence à se préoccuper de la défense de la vie, de l'être humain, de ses droits et de sa dignité, ainsi que de la défense des peuples et même de la planète. La lutte pour la vie devient une indication entre le seuil minimum de survie pour les masses appauvries et les horizons plus larges d'une vie plus plénière, de meilleure qualité, plus humaine. Ainsi en viennent à fraterniser les luttes de libération avec les luttes pour la paix et pour la préservation de l'environnement.

C'est ainsi que naît comme expression organique des exigences de la foi et de la vie spirituelle la logique des masses qui demandent à vivre et d'une vie plus digne. Il ne s'agit pas d'une logique, fruit d'une idéologie qui s'est infiltrée dans l'Eglise et dans la Compagnie, mais de la traduction authentique de notre mission aujourd'hui. L'option préférentielle pour la défense des droits des personnes et des peuples, pour la solidarité avec les opprimés, pour la vie des "damnés de la terre", n'est pas une option idéologique, mais l'exigence authentique de notre foi dans la crise actuelle du système.

En face du siècle qui naît nous découvrons que cette crise est plus qu'un problème économique ou politique ou social. **C'est une crise de dimension éthique, spirituelle et théologique.** Une véritable crise du sens de la vie et de l'avenir de l'histoire de l'humanité aux portes du XXI^e siècle. La mort de quantité de gens apparaît non comme un problème économique ou technique, mais comme un défi dramatique à la foi. C'est de là que nous devons tirer notre effort pour redéfinir notre mission aujourd'hui.

COMMENTAIRE:

Il est à souhaiter que cet article de Luis Pérez Aguirre encourage d'autres jésuites à participer au débat sur le Décret 4, actuellement engagé dans la Compagnie. La plus importante contribution dans ce sens est constituée par les rapports des Congrégations provinciales en réponse aux questions posées par le Père Général sur le Décret 4. Elles ont été étudiées lors du dernier Temps Fort de la Curie. Elles seront reprises à la prochaine Congrégation des Provinciaux et voudraient aider le P. Général à formuler des directives concernant la mission de la Compagnie sur Foi et Justice. La question reste ouverte: Faut-il attribuer au mot "Justice" un sens plus large et plus profond ou la Justice doit-elle s'appuyer sur une nouvelle manière de voir ou faire ce que le Père Pérez Aguirre appelle "une synthèse nouvelle"? Ce que les Congrégations provinciales ont répondu à ce sujet sera publié dans de prochains numéros de "Promotio Justitiae".

PROGRAMME POUR LES "SCHEDULED CASTES" EN INDE: UNE EXPERIENCE DE PARTICIPATION.

Jose Kananaikil, S.J.

Le programme en faveur des "scheduled castes" (castes inférieures recensées) qui a commencé en 1981 avait une orientation spécifique. Dans l'esprit du document de l'Institut (Indian Social Institute, New Delhi), de 1980, qui appelait à une option de travail en faveur des secteurs plus faibles de la société, le Programme portait son attention sur le problème des Castes inférieures.

Aujourd'hui ces castes officiellement recensées, mieux connues sous le nom de Dalits (solidarité avec les opprimés et les marginalisés de l'Inde) comptent environ 105 millions de personnes, soit 15,75% de la population totale de l'Inde selon le recensement de 1981. Traditionnellement traités d'"intouchables", ils étaient relégués dans les tâches les plus humbles de la société et vivaient dans les contrées isolées sans reconnaissance officielle ni accès aux ressources élémentaires.

Le Programme mit sur pied deux types d'activités. La première était la participation au combat des Dalits pour s'organiser eux-mêmes au niveau de la base. La seconde consistait à développer dans notre Institut un Centre d'information, de réflexion et de contact avec les problèmes des Dalits. La première activité nous permit de travailler sur le terrain avec les gens, la seconde nous a amené à organiser diverses activités dans notre Institut.

Caste ou classe?

Notre travail sur le terrain nous a fait réfléchir à quelques questions de base. Dans une société divisées en une multitude de religions et de castes, comment approcher les gens du peuple? Devions-nous les diviser sur la base de la classe sociale et travailler avec les classes les plus opprimées sans tenir compte de la religion ou de leur affiliation à une caste? Ou devions-nous accepter la réalité des castes et travailler à partir d'une base culturelle? Nous n'avons pas encore aujourd'hui de réponse théorique à cette question. Dans la pratique nous nous sommes trouvés par rapport au peuple dans leur situation réelle et concrète, dont la distinction principale la plus évidente est celle des castes et nous avons essayé d'y porter toujours plus notre intérêt. Nous avons ainsi découvert que la discrimination des castes exercée contre les dalits de la part des castes plus élevées prenait différentes formes: ségrégation physique, exploitation économique, fausses accusations, intimidation en faisant appel à la police, à la mafia, aux pressions administratives et politiques. A chaque pas nous constatons aussi que les dalits eux-mêmes n'étaient pas un groupe uni. Soupçons réciproques, empressement à se trahir l'un l'autre pour de minimes avantages ainsi que la multiplicité des castes parmi les dalits eux-mêmes étaient quelques-uns des facteurs affaiblissant le processus de solidarité entre eux. Nous ne savons pas ce qui serait arrivé, si nous avions insisté sur une mobilisation basée sur la classe sociale. Dans le contexte dans lequel nous avons travaillé, cela ne nous semblait pas réaliste.

Mouvement

Nous avons essayé de développer un mouvement au lieu d'une organisation. Mais il n'était pas clair du tout comment encourager un mouvement et en même temps suavegarder certains principes de base de responsabilité, de contact mutuel, de stabilité et de continuité. Nous avons reçu un peu d'aide de la part d'organisations existantes ou de soi-disant mouvements que nous connaissions. La plupart d'entre eux semblaient de nature fort charismatique et dirigé par quelques personnalités avec une faible participation des masses au processus de direction et de pensée.

Génie local.

Travailler avec de pauvres paysans signifie aussi avoir confiance dans leur génie propre. Dès le début nous avons essayé de ne pas imposer au peuple une structure d'organisation ou une idéologie qui venait de l'extérieur. Nous avons décidé de ne pas apporter d'étrangers pour diriger le mouvement. Souvent nous avons invité les gens à nous admettre à travailler avec eux mais la direction et le rythme de croissance de notre mouvement était dicté, la plupart du temps, par le génie du peuple. Le problème ici, comme nous le voyons, n'est pas d'accepter ou de ne pas accepter des volontaires qui viennent nous aider ou de nouvelles idées qui aident à progresser, mais comment arrêter ceux qui viennent nous aider en nous accablant de leurs idées et en nous enlevant l'initiative. D'autre part il n'est pas facile de lutter contre la tentation d'accélérer le processus en injectant un sang nouveau et de nouvelles idées venues de l'extérieur. Jusqu'ici nous avons fait en sorte de résister à cette tentation.

Confiance en soi.

Travaillant avec les plus pauvres des pauvres du monde, nous n'avons jamais eu honte de mendier de l'aide d'où qu'elle vienne: gouvernement, agences qui procurent des fonds, donateurs locaux, convaincus que nous étions que dans notre contexte concret rien de significatif ne peut se faire sans finances. Mais nous sommes aussi conscients que pareille assistance, si nous n'y prenons soigneusement garde, nous rendrait dépendants d'étrangers et finirait par nous étrangler. Nous sommes toujours vivants.

Conscience politique.

Nous croyons que le pouvoir ne peut être dominé que par un autre bloc de pouvoir. Nous sommes aussi conscients que notre mouvement, dans l'avenir immédiat, ne deviendra pas assez fort pour résister aux structures injustes du pouvoir en cas de confrontation. Que faire? Nous ne pensons pas qu'il soit sage de nous allier aux blocs de pouvoir déjà existants. Nous préférons lutter pour vivre et croître comme de petits poissons autour d'une baleine, en évitant de nous jeter directement dans sa gueule et en espérant qu'un jour nous deviendrons assez grands pour que la baleine ne puisse plus nous avaler.

Aujourd'hui notre mouvement s'est développé dans huit districts de trois Etats. Nous avons quelque 100 volontaires à temps plein (tous choisis sur place) et environ 40.000 membres inscrits. C'est avant tout un mouvement des

Dalits. Les activités principales concernent l'assistance légale, la santé rurale, l'éducation informelle, les activités de développement spontanées, des caisses d'épargne et la formation des chefs. L'objectif de toutes ces activités est de mobiliser les Dalits dans une solidarité qui tende à leur redonner la justice, la dignité et l'honneur qui leur appartiennent.

Un programme.

Beaucoup de petits groupes de base meurent ou restent inefficaces par manque d'aide mutuelle et d'un espace pour exprimer leurs vues et échanger leurs idées. Le Programme pour les "Scheduled Castes" tend à fournir par son bureau un centre d'information, de dialogue, d'aide pour les groupes Dalits. Le Directoire publié récemment sur les Organisations de Dalits est un essai dans le même sens. Organiser un séminaire sur les problèmes des Dalits, mener des recherches pour des cercles d'études pour chefs et des camps pour chefs, voilà quelques-unes de nos activités. Au nombre des programmes prévus pour 1990: (1) compléter la rapport sur les dalits convertis, (2) organiser un séminaire sur le 8ème plan national de développement avec une attention spéciales aux dalits (3) publier une revue en hindi pour les dalits (4) organiser une journée de rassemblement des Dalits, (5) recueillir toute notre documentation sur les dalits et (6) étudier le problème des habitants des bas-quartiers de Delhi, en grande majorité des dalits.

LE RASSEMBLEMENT OECUMENIQUE MONDIAL

Séoul, Corée, 5-12 mars 1990

Henry Volken, S.J.

L'an dernier, "Promotio Justitiae" a donné deux rapports très positifs sur l'Assemblée oecuménique européenne qui s'est tenue à Bâle, en Suisse, en mai 1989. Cette année, du 5 au 12 mars, le Rassemblement oecuménique mondial "Paix, Justice, sauvegarde de la création" s'est tenu à Séoul en Corée. Le Conseil oecuménique des Eglises était le seul responsable de l'organisation. Plusieurs, surtout parmi ceux qui ont participé à l'Assemblée de Bâle, ont décrit celle de Séoul comme un événement décevant. **Qu'en est-il exactement?** David J. Molineaux, secrétaire général de l'IDOC à Rome, résume bien les difficultés qui ont surgi en raison de la composition internationale des participants: "Les différences entre participants ont créé des tensions bien sensibles durant les 7 jours du Rassemblement. Certaines étaient d'ordre théologique ou inter-ecclésial, d'autres reflétaient les origines sociales et géographiques des participants, et d'autres encore étaient dues à l'organisation". Les coordinateurs du rassemblement ont souligné le caractère de créativité de ces tensions, même lorsqu'elles ont produit de vifs échanges dans la salle ou ont été menées plus lentement en souplesse".

Le Rev. Emilio Castro, secrétaire général du C.O.E. a dit aux journalistes à Séoul qu'"aucun rassemblement oecuménique mondial n'avait recueilli un aussi

grand nombre de représentants de la base". Le Père Jorge Peixoto, directeur du Centre franciscain d'Ecologie de Montevideo en Uruguay donne une appréciation positive: "Séoul signifie un pas en avant, parce que la voix du Tiers monde a été entendue sans équivoque". En fait, de nombreux participants rapportent comment ils ont été profondément touchés et émus par les faits dramatiques - souvent très personnels - racontés surtout par des participants venant de régions du Sud.

Beaucoup de participants sont rentrés chez eux fortement enrichis par l'expérience de Séoul, mieux motivés pour bien travailler à la base à l'exécution des décisions du rassemblement. Dans ORIENTIERUNG (31-3-90) K. Weber, S.J. a insisté sur la dimension d'expérience du rassemblement de Séoul. Il signale entre autres l'impact du Forum féminin sur les discussions de l'Assemblée. Le défi des jeunes était également très fort: "Nous ne présentons pas de mots pour le document JPIC", citait leur déclaration, "Nous avons offert déjà nos vies pour le combat pour la justice, la paix et la sauvegarde de la création"; ils y ajoutaient une liste de 18.850 morts.

La plupart des délégués du sud ont appuyé la proposition faite par le "Forum pour la Justice" de donner une nouvelle formulation au thème du rassemblement: Libération, Paix et Sauvegarde de la création, avec la Justice comme base et centre de relation entre les trois autres éléments. **Les déclarations les plus importantes ne devraient pas être comprises séparément, mais liées et structurées entre elles par le combat contre l'injuste accumulation de richesse et de pouvoir, qui heurte si cruellement les pauvres.**

Bien que le climat ne fut pas favorable à un approfondissement des implications théologiques des discussions, un large consensus a été acquis sur la formulation de dix promesses, comme "pratiquer la non-violence", "travailler contre les forces du racisme, des ethnies et des castes", "chercher les moyens de réaliser une communauté nouvelle de femmes et d'hommes", "appuyer le pouvoir constructif des mouvements populaires", etc.. Sur la base de ces affirmations une Convention en 4 points a été rédigée, qui exprime les engagements concrets devant les menaces principales qui pèsent actuellement sur l'humanité et spécialement sur les pauvres du monde.

La participation catholique-romaine a constitué un point chaud du rassemblement. Rome avait décidé de n'envoyer que 20 "spécialistes" comme conseillers. A la réunion la décision du Vatican a été expliquée surtout par des allusions à des différences théologiques non-résolues. Les participants orthodoxes partageaient les réserves du Vatican sur le concept de "Convention", thème central du rassemblement. Le nombre total des catholiques présents arrivait à une centaine environ: quelques membres de conseils oecuméniques avec droit de vote, quelques consultants nommés auprès du COE. et plusieurs autres simples visiteurs. Le groupe italien était le plus nombreux.

Séoul a mis en lumière combien il est difficile de faire une analyse valable d'une situation mondiale complexe et combien on court le risque d'arriver rapidement à des interprétations théologiques. Telle était précisément la critique faite au document du rassemblement. Cependant l'événement "Séoul" a été, comme l'a décrit un des protagonistes les mieux connus du mouvement JPIC Carl Friedrich von Weizäcker, "un pas en avant sur une longue route à parcourir".

Que les jésuites soient partie prenante de ce mouvement ressort des rapports de beaucoup de Congrégations provinciales. Et moi-même, vivant à Rome, je peux témoigner du grand intérêt pour le mouvement JPIC de la part des promoteurs Justice et Paix de nombreuses Curies généralices, qui vivent cet idéal avec beaucoup d'enthousiasme dans une vision plus profonde du travail pour le Royaume de Dieu, qui est Créateur, qui est Justice et Paix.

APPEL A CEUX QUI TRAVAILLENT DANS LES PRISONS.

Bien chers in Christo,

Nous sommes deux jésuites qui nous occupons du problème des détenus dans les prisons.

Nous voudrions vous faire une proposition. A l'occasion des anniversaires ignatiens nous souhaiterions (A) dresser une liste des noms et adresses des jésuites qui travaillent dans ce secteur d'apostolat; (B) recevoir un bref rapport de chacun d'entre nous et de nos expériences; (C) savoir comment nous concevons le rapport entre notre expérience, la méthode que nous suivons et notre spiritualité; (D) connaître les possibilités de formation à ce ministère pour des jésuites et des laïcs; (E) notre rapport avec "Amnesty international"; (F) la possibilité de nous réunir en Congrès international des jésuites engagés dans ce type de problèmes les 26 et 27 juillet 1991 à San Sebastian - Loyola; (G) et, pour l'avenir, savoir si nous croyons possible de créer un lien stable entre nous et comment concevoir cette communication.

Le but de tout ceci: créer un lien entre nous, un échange, qui pourrait continuer, si nous le souhaitons, et contribuer à faire mieux comprendre notre travail dans la Compagnie.

Si vous souhaitez collaborer à ce projet, **veuillez répondre selon les points signalés en majuscules** dans le second paragraphe, à l'adresse d'Antonio Beristain (voir ci-dessous). Répondez le plus tôt possible. Soyez brefs: pas plus de 1.000 mots, de préférence en espagnol, allemand, anglais, français. Indiquez éventuellement les autres langues que vous pouvez lire, en vue des traductions.

En attendant votre précieuse information, dont nous vous remercions déjà, vos frères dans le Christ,

Antonio Beristain, S.J.
 Instituto Vasco de Criminología
 Facultad de Derecho
 Pº Manuel de Lardizábal y Uribe Nº 2
 20009 SAN SEBASTIAN - ESPAGNE

Jaime Garralda, S.J.
 Gerardo Diego, 11-6º H
 28038 MADRID
 ESPAGNE

N O U V E L L E S

RENCONTRE DES DIRECTEURS DES CENTRES SOCIO-PASTORAUX D'ASIE ORIENTALE.

Vingt-deux délégués, représentant les Centres socio-pastoraux d'Australie, Hong Kong, Indonésie, Japon, Corée, Micronésie, Philippines et Taiwan, se sont réunis à Hua Hin en Thaïlande du 13 au 19 mai. Etaient également représentés: le Service jésuite des réfugiés, JESCOMEA, la Conférence des jésuites d'Asie, le Secrétariat social de la Curie de Rome. Le Séminaire a été organisé par le P. Isamu Ando, secrétaire du SELA pour l'Assistance.

Le Séminaire avait un double but: (a) la création d'un réseau de Centres sociaux dans l'Assistance; (b) le renforcement de la structure de coordination du ministère social et en faveur de la justice dans l'assistance (SELA), pour mieux répondre "au cri universel pour la justice" et aux besoins provocants de la région Asie-Pacifique. Le Père Général le signalait dans un message aux participants: "On vous demande encore plus: plus de clarté, plus de direction, plus d'études utiles sur les causes profondes de la souffrance de tant de gens".

Pour donner "une âme" à cette structure renouvelée du SELA, **un document donnant inspiration à cette mission a été rédigé.** Les secteurs principaux d'intérêt ont été définis, des programmes d'action concrète ont été élaborés. Des personnes spécialement intéressées à l'un ou l'autre des ces programmes d'action ont été invitées à faire partie de la nouvelle équipe SELA de l'Assistance, en vue d'assurer une meilleure exécution. En plus du secrétaire du SELA, le P. Isamu Ando (Japon) les autres membres de l'équipe sont:

- le P. S. Mardiatmadja (Indonésie)
- le P. J. Ellacuria (Taiwan)
- le P. T. Ledesma (Philippines)
- le P. F. Park Mun-Su (Corée du sud)

LES UNIVERSITES JESUITES AU SERVICE DE LA JUSTICE.

Au nom des 28 "colleges" et Universités jésuites des Etats-Unis, le Père Paul S. Tipton, président de l'Association, accompagné d'un groupe de présidents de quelques-unes des plus importantes Universités jésuites du pays, a rencontré à Washington Mr. Cristiani, Président de la République du Salvador et lui a présenté un rapport sévère. Il y est demandé une enquête complète sur l'assassinat violent de six jésuites et d'autres méfaits commis contre l'Université d'Amérique centrale.

"C'est uniquement dans l'intérêt de la paix et la promotion de la justice que

nous voulons continuer à poursuivre activement cette affaire et nous vous demandons de continuer vos efforts et votre action dans ce sens", ont-ils dit au Président du Salvador.

Par la suite une délégation des présidents des "Colleges" et Universités jésuites ont fait visite au Salvador pour exprimer leur solidarité à leurs confrères jésuites et examiner avec eux les possibilités d'aide pour assurer la poursuite des activités de l'UCA, qui a chèrement payé son engagement en faveur du peuple du Salvador.

**The International Jesuit Convention on Appropriate Technology
South-South Dialogue (Rapport imprimé)**

Disponible chez: - Cedric Prakash, S.J.
Post Box 4088, Navrangpura
Ahmedabad 380 009
INDIA

- Secrétariat Social, Rome

